

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° I-133

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 6

I. – Après l’alinéa 68, insérer l’alinéa suivant :

« II *bis*. – Au 8° du II de l’article L. 136-7 du code de la sécurité sociale, les mots : « aux deuxième à cinquième alinéas du I et » sont supprimés. »

II. – En conséquence, à l’alinéa 71, substituer à la première occurrence du mot :

« et »,

le mot :

« à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination entre le PLF et le PLFSS en ce qui concerne la CSG sur les *carried interest*.